



# Établissement d'indicateurs et d'objectifs, et surveillance de l'environnement de l'Ontario

## Audit de l'optimisation des ressources 2020

### Pourquoi avons-nous effectué cet audit?

- Cet audit découle de notre rapport de 2019 intitulé *Aperçu des enjeux environnementaux en Ontario*, qui a révélé que la province ne publie pas de rapports exhaustifs sur l'état de l'environnement ou sur les progrès réalisés dans l'atteinte des cibles et des objectifs environnementaux.
- En examinant l'information sur les rapports environnementaux, il est devenu évident que les ministères ne disposent pas non plus des processus nécessaires pour établir des cibles en vue d'atteindre des objectifs environnementaux et pour s'assurer que des données comparables et utiles sont recueillies de façon uniforme.

### Pourquoi cet audit est-il important?

- Il est nécessaire d'établir des cibles efficaces et limitées dans le temps pour orienter et évaluer les progrès réalisés des objectifs environnementaux généraux selon une perspective à long terme.
- La surveillance environnementale est essentielle pour que l'on puisse savoir si l'état de l'environnement s'améliore ou se détériore, et si les objectifs environnementaux sont atteints. Cela permet aussi de recueillir de l'information pour la conception et l'amélioration des programmes de gestion environnementale, l'affectation des ressources et la confirmation de la conformité.

### Nos constatations

- Les programmes de surveillance de l'air et de l'eau du ministère de l'Environnement sont exhaustifs et sont conformes aux exigences législatives et réglementaires, aux ententes intergouvernementales et à d'autres engagements.
- Le ministère de l'Environnement, le ministère des Richesses naturelles et le ministère de l'Agriculture n'ont pas établi de cibles liées à certains enjeux environnementaux importants, comme les espèces envahissantes, les espèces en péril, la santé du sol et la conservation de l'eau. En outre, le ministère de l'Agriculture a annulé ses cibles et son plan pour améliorer la santé des pollinisateurs.
- Bien que les ministères soient tenus d'établir des cibles et des indicateurs de rendement annuels, bon nombre de ces indicateurs et de ces cibles ne sont pas communiqués au public. En outre, peu d'indicateurs de rendement du ministère des Richesses naturelles et du ministère de l'Agriculture ont trait à l'état des ressources naturelles de l'Ontario ou à la viabilité environnementale de l'activité agricole.
- Certaines cibles établies ne sont pas assorties d'échéanciers, tandis que d'autres ne sont pas étayées par des données probantes démontrant leur pertinence.
- Malgré un engagement pris en 2012, le ministère des Richesses naturelles n'a pas élaboré de programme intégré et à grande échelle pour exercer une surveillance de la biodiversité en Ontario. Les pollinisateurs des cultures et des plantes sauvages sont eux aussi de première importance, considérant le fait que plus du tiers de nos aliments proviennent de plantes pollinisées par les insectes. Or, l'Ontario n'a pas établi de programme de surveillance exhaustive et à long terme des pollinisateurs sauvages.
- Le ministère de l'Environnement ne dispose pas d'une base de données pour suivre l'affectation, la mise en œuvre et les progrès des mesures de protection et de rétablissement des espèces en péril de l'Ontario. Par conséquent, sur un échantillon de 16 espèces en voie de disparition, 12 (75 %) ne font pas l'objet d'un protocole de surveillance, même si l'on a établi qu'il s'agissait d'une priorité.
- La surveillance dans les parcs provinciaux et les réserves de conservation de l'Ontario présente des variations et des incohérences, du fait que le ministère de l'Environnement ne donne aucune directive précise.
- Le Ministère de l'Agriculture reconnaît qu'il faut améliorer le suivi et la mesure des changements relatifs à la santé des sols agricoles de l'Ontario, mais peu de progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre des mesures de base de la Stratégie de 2018 pour la santé des sols de l'Ontario.
- Peu de programmes de surveillance des ministères sont dotés de protocoles de surveillance complets et normalisés pour s'assurer que les données sont recueillies de manière uniforme et qu'elles permettent d'effectuer des analyses valides. En outre, rares sont les programmes qui sont dotés de cadres de mesure du rendement et de plans de gestion des données ainsi que de mécanismes d'évaluation pour en assurer l'efficacité ainsi que l'intégrité, la sécurité et l'accessibilité des données recueillies.

## Conclusions

- Les ministères de l'Environnement, des Richesses naturelles et de l'Agriculture ne disposent pas de systèmes et de processus efficaces pour exercer une surveillance adéquate et à long terme de l'environnement, des richesses naturelles et de l'agriculture de l'Ontario, ou pour s'assurer de réaliser des progrès en vue de l'atteinte des objectifs législatifs et stratégiques.
- Ces trois ministères n'ont pas établi de cibles en vue de l'atteinte d'objectifs donnés dans plusieurs domaines; de ce fait, ces ministères ainsi que le public sont moins en mesure d'évaluer les progrès. De plus, certaines cibles établies ne sont pas assorties d'échéanciers et de justifications; de nombreux indicateurs et cibles de rendement ne sont pas rendus publics et sont modifiés au fil du temps.
- La surveillance est inadéquate dans le cas de plusieurs enjeux, comme la biodiversité, les pollinisateurs, les zones protégées, la santé des sols et les espèces en péril. En outre, plusieurs programmes de surveillance ne disposent pas de processus normalisés et documentés pour la collecte, l'analyse et la gestion des données.
- On n'exige pas que les programmes de surveillance soient assortis de cadres de mesure du rendement ou fassent l'objet d'évaluations pour s'assurer qu'ils atteignent efficacement les buts et objectifs de surveillance.

Le rapport est accessible à l'adresse [www.auditor.on.ca](http://www.auditor.on.ca)